

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2018

Numéro de version 11

Révision: 21.12.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario Oxyscav 1 RGT
- **Code du produit:** 251421
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xyleminc.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit n'est pas classifié comme dangereuse selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Préparation contenant des composés organiques.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 28048-33-1	4,4'-[3-(pyridine-2-yl)-1,2,4-triazine-5,6-diyl]bis(benzènesulfonate) de disodium	0,1-≤2,5%
EINECS: 248-797-6	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2018

Numéro de version 11

Révision: 21.12.2017

---

**Nom du produit: Vario Oxyscav 1 RGT**


---

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.
  - **après ingestion :**  
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
  - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**  
Provoque une légère irritation cutanée.  
En cas d'ingestion en grande quantité:  
malaise général
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:** Eau, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Mousse, Poudre d'extinction
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**  
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance / ce mélange.
  - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
combustible  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Gaz nitreux  
Azote oxydes (NO<sub>x</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
  - **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale
  - **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
- 

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - **Conseil pour les non-secouristes:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
  - **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
  - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Recueillir par moyen mécanique.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
- 

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
  - **Conseils pour une manipulation sans danger :**  
Eviter la formation de poussière.  
Bien dépoussiérer.
  - **Mesures d'hygiène :**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- 

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2018

Numéro de version 11

Révision: 21.12.2017

Nom du produit: Vario Oxyscav 1 RGT

(suite de la page 2)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun** : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
- **Autres indications sur les conditions de stockage** :
  - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
  - Protéger contre les effets de la lumière
  - Stocker à sec
  - Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique**:  
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.
- **Equipement de protection individuel** :
- **Protection respiratoire** :  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre P1
- **Protection des mains** :  
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**  
caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux** :  
Lunettes de protection  
en cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière
- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· <b>Aspect:</b>	
Forme / État physique :	poudre
Couleur :	jaune clair
· <b>Odeur</b> :	inodore
· <b>Seuil olfactif</b> :	Non applicable.
· <b>valeur du pH (8 g/l) à 20°C</b> :	5,9
· <b>Point de fusion/point de congélation</b> :	Non déterminé
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> :	Non déterminé
· <b>Point d'éclair</b> :	Non déterminé
· <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b> :	Non déterminé.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2018

Numéro de version 11

Révision: 21.12.2017

Nom du produit: Vario Oxyscav 1 RGT

(suite de la page 3)

· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif. Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.
· <b>Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :</b>	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· <b>Propriétés comburantes:</b>	Non
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Densité :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur :</b>	Non applicable.
· <b>Taux d'évaporation :</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité(s):</b>	
l'eau :	soluble
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non applicable.
· <b>Viscosité :</b>	Non applicable.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
<b>solvants organiques</b>	0,0 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux agents d'oxydation  
--> Dégagement de forte chaleur
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**CAS: 28048-33-1 4,4'-[3-(pyridine-2-yl)-1,2,4-triazine-5,6-diyl]bis(benzènesulfonate) de disodium**

Oral | LD50 | >5000,001 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2018

Numéro de version 11

Révision: 21.12.2017

**Nom du produit: Vario Oxyscav 1 RGT**

(suite de la page 4)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).
- **12.6 Autres effets néfastes** Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **Pollution des eaux :**  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets**  
16 05 09 | produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

FR  
(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.06.2018

Numéro de version 11

Révision: 21.12.2017

Nom du produit: Vario Oxyscav 1 RGT

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Indications sur les restrictions de travail :** non nécessaire
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

- **Acronymes et abréviations:**

EC50: half maximal effective concentration  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
STOT: specific target organ toxicity  
SE: single exposure  
RE: repeated exposure  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Vario DEHA 2 RGT
- **Code du produit:** 251421
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fournisseur :**  
Xylem Analytics Germany GmbH  
WTW  
Dr.-Karl-Slevogt-Straße 1  
82362 Weilheim  
Germany  
Tel. +49 881 183-0
- **Service chargé des renseignements :** E-Mail: Info.WTW@Xylem.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Chemtrec (USA & Canada) 800-424-9300 (INTERNATIONAL) 001 703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
acide nitrique 14 %
- **Mentions de danger**  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

**Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT**

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:**  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
- **2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**  
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** solution aqueuse

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7697-37-2 EINECS: 231-714-2 Numéro index: 007-004-00-1 Reg.nr.: 01-2119487297-23-XXXX	acide nitrique ⚠ Ox. Liq. 2, H272; ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	10-<20%
CAS: 7782-61-8 EINECS: 233-899-5	Fer(III) nitrate nonhaydrate ⚠ Ox. Sol. 3, H272; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.  
Laver immédiatement à l'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).  
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après ingestion :**  
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.  
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**  
brûlures  
après inhalation:  
toux  
dyspnée  
lésions aux muqueuses touchées  
en cas d'ingestion:  
effet fortement corrosif  
douleurs  
méta-hémoglobinémie  
spasmes  
vomissement  
diarrhées sanglantes  
risque d'évanouissement
- **Risques:**  
risque de perforation gastrique  
risque d'oedème pulmonaire
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons  
Observation subséquente de cas de pneumonie et d'oedème pulmonaire

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

---

**Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT**


---

(suite de la page 2)

### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas combustible  
 Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
 Peut être dégagé en cas d'incendie :  
 Gaz nitreux  
 Azote oxydes (NO<sub>x</sub>)

### · 5.3 Conseils aux pompiers

**· Equipement spécial de sécurité :**  
 Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
 Porter un vêtement de protection totale

### · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
 Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
 Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### · Conseil pour les non-secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
 Eviter le contact avec la substance.  
 Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

#### · Conseil pour les secouristes: Équipement de protection : voir section 8

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.  
 Neutraliser par la soude diluée ou en couvrant avec de la chaux et du sable, de la chaux ou de la soude.  
 Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).  
 Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### · Conseils pour une manipulation sans danger :

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
 Eviter le dégagement d'aérosols.

#### · Mesures d'hygiène :

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols  
 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · Stockage

#### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

#### · Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec des métaux  
 Ne pas stocker avec les matières inflammables  
 Ne pas conserver avec les agents de réduction

#### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
 Protéger contre les effets de la lumière  
 Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

#### · Température de stockage recommandée : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

---

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

###### CAS: 7697-37-2 acide nitrique

VME (France)	Valeur momentanée: 2,6 mg/m <sup>3</sup> , 1 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 2,6 mg/m <sup>3</sup> , 1 ppm

##### · Informations relatives à la réglementation

VME (France): ED 984, 07.2012  
IOELV (Union Européenne): 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC

##### · DNEL

Dose dérivée sans effet (DNEL)

###### CAS: 7697-37-2 acide nitrique

Inhalatoire	DNEL	1,3 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effets locaux)
-------------	------	---------------------------------------------------------------

##### · Procédures recommandées de contrôle:

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

##### · Equipement de protection individuel :

###### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

###### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :

Filtre combiné E-P2

###### · Protection des mains :

Gants résistant aux acides  
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

###### · Matériau des gants

caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm

###### · Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

###### · Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques.

###### · Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux acides

###### · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Aspect:

Forme / État physique :	liquide
Couleur :	incolore

##### · Odeur :

piquante

##### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

##### · valeur du pH à 20°C:

< 1

##### · Point de fusion/point de congélation :

Non déterminé

##### · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :

Non déterminé

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT

(suite de la page 4)

· <b>Point d'éclair :</b>	Non applicable.
· <b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Non applicable.
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives :</b>	Le produit n'est pas explosif.
· <b>Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :</b>	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· <b>Propriétés comburantes:</b>	Pouvoir oxydant CAS 7697-37-2: est classé comme oxydant.
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité à 20°C:</b>	1,07 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité(s):</b>	
l'eau :	entièrement miscible
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
solvants organiques	0,0 %
eau :	> 80 %
Teneur en substances solides :	< 5 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
  - Corrode les métaux
  - Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène (Danger d'explosion!)
  - Réaction aux alcools
  - Réactions au contact des agents de réduction
  - En cas d'action sur des métaux, formation de gaz nitreux et de l'hydrogène
  - Réactions aux acides et alcalis (lessives alcalines).
  - Réaction aux ammoniac (NH<sub>3</sub>).
- **10.4 Conditions à éviter** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.5 Matières incompatibles:**
  - métaux
  - métaux alcalins
  - substances combustibles
  - solvants organiques
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
  - Gaz nitreux
  - Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

**Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT**

(suite de la page 5)

<b>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :</b>		
<b>CAS: 7697-37-2 acide nitrique</b>		
Oral	LDLo	430 mg/kg (Humain) (IUCLID)
Inhalatoire	LC50.	28 mg/l/4h (rat) (MERCK - IUCLID)
<b>CAS: 7782-61-8 Fer(III) nitrate nonhydrate</b>		
Oral	LD50	3250 mg/kg (rat) (RTECS)
Inhalatoire	LC50	> 500 mg/l/1h (poisson) 10-20 mg/l/1h (Leuciscus idus)

**· Effet primaire d'irritation :**
**· de la peau :**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**· des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

Danger de perte de la vue !

**· Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :

**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Indications toxicologiques complémentaires :**

Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effect toxique sur le foie et les reins.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

La substance en aérosol est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation d'aérosols peut causer un oedème pulmonaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**· 12.1 Toxicité**
**· Toxicité aquatique :**
**CAS: 7697-37-2 acide nitrique**

LC50	72 mg/l/96h (Gambusia affinis) (IUCLID)
------	--------------------------------------------

**· 12.2 Persistance et dégradabilité .**
**· Autres indications :**

Préparation contenant des composés inorganiques.

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow &lt; 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

**CAS: 7697-37-2 acide nitrique**

log Pow	-2,3 (.)
---------	----------

**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

**· 12.6 Autres effets néfastes**

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

**Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT**

(suite de la page 6)

Effet nocif par modification du pH.

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

- **Pollution des eaux :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

- **Catalogue européen des déchets**

16 05 07\* produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN2031

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**

2031 ACIDE NITRIQUE

- **IMDG, IATA**

NITRIC ACID

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe**

8 (C1) Matières corrosives.

- **Étiquette**

8

- **IMDG, IATA**



- **Class**

8 Matières corrosives.

- **Label**

8

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

II

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

- **Indice Kemler :**

80

- **No EMS :**

F-A,S-B

- **Segregation groups**

Acids

- **Stowage Category**

D

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

**Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT**

(suite de la page 7)

· Indications complémentaires de transport :	
· <b>ADR</b>	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
· <b>IMDG</b>	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### · Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :

Aucun des composants n'est compris.

##### · Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Indications sur les restrictions de travail** : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### · Remarques pour formation.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

#### · Acronymes et abréviations:

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2018

Numéro de version 16

Révision: 17.09.2018

---

**Nom du produit: Vario DEHA 2 RGT**

---

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite de la page 8)

**· . Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

---

FR